

# Lettre aux sauveteurs



n° 5 février 2009

## Le Mot du Président

Chers amis sauveteurs,

CAP 2010 monte progressivement en puissance et prend sa vitesse de croisière.

Au bilan de l'année 2008 je retiens particulièrement : la mise en service de la messagerie interne SNSM et du nouveau logiciel de comptabilité qui vous a demandé un effort particulier aujourd'hui récompensé ; la signature des premiers contrats de projets qui traduisent notre volonté de mener une politique de gestion de notre trésorerie cohérente avec nos projets d'avenir et beaucoup plus transparente ; la première année de notre partenariat avec l'entreprise TOTAL qui a permis de conduire un processus complet de définition du besoin d'équipement individuel des sauveteurs en opération, d'expérimentation et d'achat qui se traduira très bientôt en une délivrance de lots d'équipements au sein des stations et centres de formation.

Nous vous présentons dans la présente lettre l'avancement d'un certain nombre de projets qui s'inscrivent dans CAP 2010 pour l'année 2009: la mise en service de notre nouvelle charte du bénévolat SNSM ; les développements futurs de notre logiciel d'information SNSM « [sauv@mer](mailto:sauv@mer) » et plus particulièrement son volet « gestion de nos adhérents » ; la prochaine mise en service d'un nouveau document de référence, le guide de qualification des sauveteurs en mer, destiné à aider les présidents, patrons et directeurs de centres de formation à gérer le suivi des qualifications de tous nos bénévoles ; le début de la mise en place d'une organisation du siège simple et toujours plus à votre service ; l'installation d'un nouveau service « formation et entraînement » au sein de la direction de la SNSM destiné à vous apporter tous les soutiens nécessaires dans la conduite de vos actions quotidiennes dans ce domaine ; la poursuite de la mise en œuvre de notre plan de renouvellement de moyens de sauvetage, dans un environnement de crise économique que nous surveillons de très près et qui pourrait affecter certains de nos programmes.... ... et enfin, deux évènements majeurs qui nous mobilisent actuellement sur le court terme :

- la préparation d'un grand forum « mer en sécurité » le 3 mars prochain à la Cité des Sciences et de l'Industrie de La Villette autour d'un certain nombre d'entre vous. Il s'inscrit clairement dans le cadre d'une priorité de CAP 2010 que vous avez formellement approuvée : faire reconnaître la SNSM comme un référent national dès lors que l'on aborde les problèmes de sécurité des personnes en mer ;

- la mise en service au sein des stations et centres de formation des nouveaux lots d'équipements individuels des sauveteurs au début du deuxième trimestre. L'opération représente pour nous un véritable défi logistique que nous relèverons au mieux pour votre service.

Les projets ne manquent pas. Avec vous, nous les mettrons en œuvre avec efficacité, dans la sérénité, la bonne humeur et toujours dans l'esprit de mieux vous rendre service. Je sais que cette liste d'actions peut faire peur. L'objectif n'est pas d'augmenter la charge de bénévoles, mais bien de nous préparer à relever au mieux les défis de



**Société Nationale de Sauvetage en mer**  
**31, Cité d'Antin - 75009 PARIS**

**Téléphone : 01.56.02.64.64 - Web : [www.snsm.org](http://www.snsm.org)**

*Diffusion : DD - DDA - Pdts des stations (4) - Dir. des CF (4) - Comité de Direction - Siège*

demain. Soyez assurés que j'attache une attention toute particulière à cet équilibre entre développement et préservation de tout ce qui fait que vous êtes heureux de rejoindre et de rester au sein de la SNSM.

**Yves Lagane**

---

## Sommaire

- La Charte du Bénévole : version commentée
  - Point sur le Recueil de Qualifications
  - La Direction Administrative et Financière : organigramme
  - Le mot de la Direction Technique
  - Le système d'alerte des stations
  - Un Rappel de la Commission Médicale
  - Divers : agenda, assurances, ....
  - Développement & Communication
  - DSA (défibrillateur semi-automatique) : programme
  - Secourisme : objectifs...
  - Opérations : « documentation »
- 

## CHARTE DU BÉNÉVOLAT SNSM (Édition commentée, première partie)

Fruit d'une série de travaux animés par le délégué pour la vie associative, cette charte a été construite pour répondre aux demandes des stations et des centres de formation SNSM. Sa mise au point a fait l'objet d'analyses comparées avec les pratiques de grandes associations employant des bénévoles, tant en France qu'à l'étranger.

Nous vous proposons dans ce numéro la version commentée portant sur les engagements de l'Association à l'égard des Bénévoles. Les engagements du Bénévole à l'égard de l'Association seront traités dans le prochain numéro de la Lettre aux Sauveteurs.

## CHARTE DU BÉNÉVOLAT SNSM

<p>Issu de l'héritage de la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés et de la Société des Hospitaliers Sauveteurs Bretons, le projet associatif de la SNSM est fondé depuis près de cent cinquante ans sur le bénévolat. Engagement et élément de reconnaissance des bénévoles de la SNSM, la présente charte du bénévolat rappelle les valeurs intrinsèques des bénévoles SNSM, tous animés d'une véritable passion de la mer.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Responsabilité et courage</li><li>• Disponibilité et dévouement</li><li>• Compétence et rigueur</li><li>• Solidarité</li><li>• Ténacité</li></ul>	<p>La Société nationale de sauvetage en mer a une histoire. Il est bon de le rappeler. Même si depuis plus de cent cinquante ans, la société civile a considérablement évolué, les valeurs fondamentales qui animent l'engagement des sauveteurs en mer bénévoles sont restées pratiquement identiques à celles de leurs aînés. C'est un héritage qu'il appartient à tous de conserver et qu'il faudra savoir transmettre le jour venu.</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Elle énumère les devoirs réciproques de l'association envers le bénévole et ceux du bénévole envers l'association.</p>	<p>Il convient de comprendre que les engagements de la charte revêtent une certaine symétrie.</p> <p>Les engagements du bénévole envers l'association SNSM impliquent en corollaire des engagements de l'association envers ses bénévoles.</p> <p>Cette charte concerne tous les bénévoles qui a des degrés divers apportent leur soutien au fonctionnement de l'association, sur mer ou sur terre.</p>
<p>Elle est signée en double exemplaire par le bénévole lors de son intégration dans l'association et, par délégation du Président de la SNSM, par son représentant local. Ce document est conservé par chacun des signataires qui s'engage à en observer le contenu.</p>	<p>Ces engagements mutuels sont formalisés à travers un document signé en double exemplaire. La trace et la date de ces engagements doivent être conservées par chaque bénévole et par leur unité de rattachement : station, centre de formation.</p>
<p><b>L'association SNSM s'engage envers le bénévole à :</b></p>	
<p>1. l'accueillir, à faciliter son intégration dans l'association et à le considérer comme un collaborateur à part entière ;</p>	<p>L'accueil est un élément essentiel dans l'intégration d'un nouveau bénévole rejoignant la grande "Famille des Sauveteurs en Mer".</p>
<p>2. lui confier des fonctions correspondant à ses compétences, ses motivations et sa disponibilité ;</p>	<p>Tout nouveau bénévole doit se voir confier des fonctions les mieux définies possibles dont il doit comprendre l'utilité. Elles doivent répondre à ses attentes immédiates ou à plus long terme. Le bénévole donne du temps gracieusement à son association, c'est un point fort de son engagement.</p>
<p>3. l'aider à progresser dans les activités de l'association et faciliter dans la mesure du possible un changement éventuel d'activité au sein de celle-ci ;</p>	<p>Une fonction confiée à un bénévole n'est pas figée dans le temps. Elle peut évoluer selon un véritable parcours au cours duquel ce dernier aura su acquérir de nouvelles compétences reconnues et valorisées par ses pairs.</p>
<p>4. fournir les moyens, la formation et les entraînements nécessaires à l'exercice de son activité bénévole ;</p>	<p>Le sauvetage en mer requiert de solides capacités de résistance physique, morales et surtout techniques. Dès lors, la formation et les entraînements réguliers revêtent une importance essentielle. Quelles que soient les fonctions occupées, opérationnelles ou non (ex. les fonctions de trésorier), l'association SNSM s'engage à fournir une formation appropriée à l'exercice d'une activité bénévole donnée.</p>

5. l'informer clairement sur les objectifs, le fonctionnement, les résultats et la vie de l'association, ainsi que sur le contenu de sa mission bénévole, les conséquences qui peuvent en découler, et enfin sur les risques inhérents aux activités de l'association ;	À l'égard du bénévole, l'association a un devoir important d'information générale de son activité et des résultats obtenus. Les supports d'information sont multiples : canaux d'information interne à chaque entité, stations, centres de formation et canaux en provenance du siège : lettres aux sauveteurs, revue Sauvetage, News Letter. Tout bénévole a un droit d'accès à ces informations d'où l'utilité de développer de nouveaux outils de communication (SI).
6. lui garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités qui lui sont confiées ;	Au titre de son activité pour l'association, chaque bénévole bénéficie d'un régime d'assurance approprié. Une nouvelle note vient d'être diffusée à cet effet.
7. l'indemniser des frais engagés dans le cadre des activités confiées et sur présentation des justificatifs ;	Par définition, un bénévole ne perçoit aucune rémunération, le contraire est illégal et pénalement répréhensible. En revanche, il a droit à être indemnisé de ses débours, selon des règles préétablies, notamment pour les frais de déplacement. Certains cas particuliers sont traités par des notes spécifiques.
8. assurer son suivi médical si l'activité bénévole qu'il exerce l'exige ;	Pour les sauveteurs opérationnels, le suivi médical d'aptitude à exercer leurs fonctions revêt une importance capitale. C'est le sens de la note circulaire de 2008 sur le contrôle médical d'aptitude des canotiers, désormais annuel.

## Le recueil de qualifications des sauveteurs en mer embarqués : rappel

A diverses reprises nous vous avons informé de la mise en œuvre d'un Recueil de Qualification des Sauveteurs Embarqués.

Il s'agit là de lister pour chaque fonction à bord des embarcations SNSM les qualifications nécessaires à la tenue du poste.

Basé sur la Validation des Acquis d'Expérience, ce recueil est la reconnaissance que les équipages de la SNSM répondent à des critères de Qualité et de Sécurité et aux obligations que nous impose la société actuelle.

Ce recueil vous sera présenté dans les semaines à venir. Il sera testé dans quelques stations afin que les corrections nécessaires puissent y être apportées.

 <p><b>Dominique THYBERT</b> Directeur administratif et financier daf.thybert@snsm.org 01.56.02.64.40</p>	 <p><b>Michel NENNIG</b> Bénévole chargé de missions formation/trésoriers/audit/études scf.nennig@snsm.org 01.56.02.69.57</p>
 <p><b>Stéfan LANZAROTTI</b> Chef de la comptabilité et des finances scf.lanzarotti@snsm.org 01.56.02.64.38</p>	 <p><b>Frédéric GOUILLOU</b> Responsable informatique informatique.gouillon@snsm.org 01.56.02.63.86</p>
 <p><b>Anne-Geëlle DARBOIS</b> Responsable budget/contrôle de gestion scf.annegeelle@snsm.org 01.56.02.64.37</p>	 <p><b>Olivier HAVARD</b> Chef des services généraux sec.havard@snsm.org 01.56.02.64.434.64</p>
 <p><b>Christelle GRUBER</b> Assistante SCF/Administration banques logistique formations/facturation/règlements scf.christelle@snsm.org 01.56.02.64.39</p>	 <p><b>Céline DUPRESSOIR</b> Accueil/standard/vente articles promotion sec.celine@snsm.org 01.56.02.64.64</p>
 <p><b>Sophie MOONS</b> Gestion adhérents/donateurs scf.sophie@snsm.org 01.56.02.64.41</p>	 <p><b>Sandra HENNOTE</b> Secrétariat central/courrier arrivée sec.sandra@snsm.org 01.56.02.64.42</p>
 <p><b>Céline RIBARDIERE</b> Compta Manche/Mer du Nord/OM Dossiers legs/subventions/contrats projets scf.celiner@snsm.org 01.56.02.64.49</p>	 <p><b>Meylis DUPETY</b> Courrier départ 01.56.02.64.26</p>
 <p><b>Sandrine MONTFORT</b> Compta Atlantique/tournisseurs scf.sandrine@snsm.org 01.56.02.64.32</p>	 <p><b>Olivier BOULON</b> Gestion Stock articles de promotion réception/préparation/envoi commandes sec.osny@snsm.org</p>
 <p><b>Isabelle LEMONNIER</b> Compta Méditerranée/créances internes et tiers Encassements chèques scf.isabelle@snsm.org 01.56.02.63.78</p>	 <p><b>TELECOPIE</b> Secrétariat central : 01.56.02.64.63 Comptabilité : 01.56.02.63.82 Osny: 01.30.38.83.79</p>

Une Direction administrative et financière pour un meilleur soutien aux bénévoles.

Toutes les fonctions d'administration et de gestion sont regroupées en son sein : Comptabilité générale et analytique, budget, contrôle de gestion, trésorerie, informatique, administration des comptes bancaires, gestion des adhérents, suivi des dossiers de demandes de subventions, des legs, des contrats de projets, gestion des fournitures administratives, gestion immobilière, courrier départ et arrivée, administration des ventes d'articles de promotion, etc.

Chacun des membres de notre petite équipe, selon ses compétences, se rend disponible pour assurer une assistance, un conseil, une formation.

## Le SERVICE TECHNIQUE

C'est avec émotion et gratitude que le Président de la SNSM a manifesté, à l'occasion d'une belle cérémonie à St Malo, toute notre reconnaissance à Monsieur LE GALL qui vient de quitter après plus de 50 ans la Direction Général du Cero (Centre d'Entretien et de Réparation de l'Ouest) qu'il avait contribué à créer en 1958 du temps des HSB. Au revoir et merci encore et toujours Monsieur le Directeur d'Honneur du CERO.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 Christophe Desriac en est le nouveau directeur et Serge Bourdon le chef de l'équipe atelier.

### 1. CONSTRUCTIONS NEUVES ET MODERNISATION CARÉNAGE

#### CTT

- Le CTT de Boulogne **SNS 076** "N.D du Cap Lihou" a rejoint en juin la station après son carénage chez Blamengin.
- Le CTT de La Ciotat **SNS 075** "Bec de l'Aigle II" a rejoint la station à l'automne après son carénage en deux temps chez TMI.
- Le CTT de Calais **SNS 077** "N.D du Risban" actuellement en carénage au chantier ACN P.B de Boulogne ralliera la station en mars 2009.

#### VEDETTE DE 1<sup>RE</sup> CLASSE

- La **SNS 159** "Jaro I" est en train de rallier la station de Porto Vecchio par la mer depuis Port St Louis du Rhone.
- La **SNS 160** "Jaro II" destinée à St Pierre et Miquelon est en cours de démouillage aux chantiers Bernard pour une livraison à l'été 2009. Elle sera spécialement équipée pour le grand froid (isolation, système de chauffage...).
- La **SNS 123** de Calvi "ND de la Serra II" est en carénage à Ajaccio.

#### VEDETTE DE 2<sup>E</sup> CLASSE

- La **SNS 271** 'N.D du Trégor-Maïf-Primel" a été accueillie par un magnifique baptême à l'été 2008. .
- La **SNS 299** "Porz Gwen" (V2 9m) va enfin être livrée à la station de Plouescat (problème de recette d'un moteur).
- La **SNS 272** "Marguerite VI" (V2 9 m) destinée à la station de Cros de Cagnes vient de terminer avec brio et sans souci ses essais et son admission au service actif. Elle rejoint la station.
- La **SNS 273** "San Seoc" (V2 10,50m) destinée à la station de Lancieux vient de sortir du moule et rejoindra le Cero pour finition en mars 2009.

- La **SNS 200** "Pays de Retz" prototype de la V2 future a rallié la station de Pornic sous les regards admiratifs et plein d'envie de toute la SNSM des alentours. Comme l'a dit l'architecte JC Nahon "l'impossible bateau", construit chez Sibiril et suivi depuis le bassin des carènes par le service technique et le groupe travail V2 F, est né et bien né. Tout va bien après 50 heures d'essais à la mer et une tempête pour rejoindre Pornic. Il reste maintenant à procéder à l'évaluation opérationnelle du prototype avec Pornic. Plusieurs stations y seront conviées et le programme sera strict.



- La **SNS 257** "Cdt Chandelier" de St Valéry en Caux et la **SNS 259** « C<sup>ne</sup> J.-J. Aubert » de Courseulles ont subi avec bonheur un carénage au CERO.

### VEDETTE DE 3<sup>e</sup> CLASSE ET LÉGÈRE

- La **SNS 330** "Jeanne Pierre II" de la station d'Audierne a été remotorisée (Sofim Iveco) pendant son carénage au Cero.
- La **SNS 332** "Madame Le Louarn" du CF Vendée est en carénage au Cero.
- La **SNS 454** "N.D de L'Epine" est attendue avec impatience et « trois essuie-glaces » à la station de St Briac.

### 2. SEMI-RIGIDES

Ca y est! Les premiers SR 6 qualifiés "navire de sauvetage" et spécialement conçus et créés pour la SNSM par Zodiac ont été livrés à St Cast, l'Herbaudière, Trestel puis ce sera le CF de Lyon avant une dizaine d'autres. Le prototype SRMN de 7,30 m rallie la façade méditerranéenne pour la deuxième phase d'évaluation. Les premières livraisons sont prévues dès 2009.



### 3. LES ACHATS

Pas d'achat sans autorisation préalable de l'autorité concernée du siège pour tout montant supérieur à 1500 euros. C'est prévu comme cela par les Instructions générales, cela peut être assimilé au principe de la double signature. Mais vu de la Direction Technique, c'est aussi :

- ✓ s'assurer que l'objet de la commande ne risque pas de modifier les données générales du bateau telles qu'elles ont été présentées aux autorités de certification. Il s'agit là d'une responsabilité du Président de la SNSM et donc du ST,
- ✓ contrôler que la solution de réparation proposée est bien conforme du point de vue technique et satisfaisante du point de

vue économique (expertise au niveau national),

- ✓ confirmer le rôle essentiel de la station qui, en accord et confiance avec la Direction Technique, sera toujours la mieux placée pour assurer le lien avec le tissu industriel local.

## Le Système d'Alerte des Stations Permanentes

Cette communication fait le point de nos démarches de recherches concernant le système d'alerte des stations, et se réfère à la note n°130 IG/MA du 12 décembre 2007.

A la suite des difficultés rencontrées ici et là par les stations avec leurs systèmes d'alerte (coût, fiabilité, délais..), et dans l'idée d'adopter un système d'alerte commun à tous, fiable, efficace et économique, nous avions arrêté notre choix fin 2007 sur une solution proposée par Orange (Contact Everyone), qui paraissait répondre à notre besoin.

Par la suite, sur notre demande, la Direction des affaires maritimes a accepté le principe d'une prise en charge du coût du système d'alerte des stations, et des discussions ont été entamées entre Orange et la DAM sur les tarifs envisageables. Elles n'ont pas encore abouti.

Pendant ce temps, le déploiement du système s'est poursuivi dans un certain nombre de stations (principalement dans la Manche et le Calvados, quelques unes dans le midi et en Bretagne). Malheureusement, celui-ci n'a pas entièrement répondu à nos espérances : son défaut principal est un manque de fiabilité, qui s'est révélé l'été dernier. En revanche, ses potentialités sont excellentes, et sa structure très souple est intéressante et bien adaptée. Cette analyse est partagée par les CROSS.

Lors de rencontres avec la Direction des affaires maritimes, à l'automne 2008, il est apparu que la DAM réorientait sa démarche, et se lançait dans la réalisation d'un système propre mis en œuvre par les CROSS eux-mêmes, et qui serait mis gracieusement à la disposition des stations.

C'est le CROSS de Jobourg qui est chef de file pour ce projet. L'installation de la première plate-forme y est attendue au premier semestre 2009.

Parallèlement, un processus progressif de désengagement du système Contact Everyone est entamé pour les stations qui y sont déjà abonnées.

François Célérier

## Rappel de la Commission Médicale

**Vous ou des membres de votre équipe, venez d'effectuer une mission de secours difficile, avez vécu des situations dangereuses, avez été confronté à des victimes graves ou à des décès**

Ces circonstances peuvent avoir provoqué un choc émotionnel ou un traumatisme psychologique.

### Un choc émotionnel :

sur le moment, vous avez réagi par de l'angoisse. Celle-ci entraîne souvent des comportements ou des attitudes inhabituelles ou inadaptées :

impossibilité de prendre des décisions ou d'agir,  
excitation anormale,  
crises de tremblements,  
actes automatiques (comme de rentrer chez soi machinalement),  
etc....

### Un traumatisme :

sur le moment, vous avez pu ressentir les effets du choc ou au contraire n'avoir eu aucune réaction émotionnelle. Mais, dans les jours ou les semaines qui suivent ou même plus tard, des images de l'événement qui a été traumatisant peuvent resurgir.

Ces images sont pénibles, elles s'imposent à l'esprit le jour ou la nuit dans des cauchemars. Elles peuvent entraîner des troubles du sommeil, de la dépression, des angoisses, un sentiment de malaise ou d'insécurité, une irritabilité. Elles peuvent rendre difficile votre vie familiale ou professionnelle.

**Dans ces deux cas, il est indispensable de réagir et de ne pas laisser ces problèmes se développer. Il est nécessaire d'en parler avec les intéressés et de consulter un médecin ou un psychologue spécialiste de ces problèmes. Vous avez le devoir de surveiller vos équipiers et de les conseiller.**

**Prenez contact avec votre médecin SNSM ou téléphonez au centre 15 pour connaître le service compétant dans votre zone afin prendre un rendez rapidement.**

Dr J. Seyer 2008

## Les Assurances

Une note, aussi complète que possible, éditée en décembre 2008, a été diffusée auprès des Délégations Départementales, des Présidents et Trésoriers de Stations et Centres de Formation et d'Intervention.

N'hésitez pas à utiliser de document et à nous interroger si besoin est.  
Mme Christine LEUNE : 01 56 02 64 55 / [st.christine@snsm.org](mailto:st.christine@snsm.org)

## Programme Sauveteurs 2010 :

Les nouvelles tenues sélectionnées dans le cadre du programme « Sauveteurs 2010 » sont maintenant en cours de production. Dans la réflexion qui a conduit à l'adoption de ces équipements, le groupe de travail a tenu à ce que l'appartenance des bénévoles à leur station (à leur CF) puisse être clairement identifiée. Dans ce but, **un porte écusson circulaire en Velcro** de 7,5 cm de diamètre a été prévue sur le haut de la manche gauche de certains de ces équipements : veste de mer, combinaison de travail, polo, polaire, vareuse des nageurs sauveteurs, afin de recevoir un insigne en tissu spécifique à la station (ou au centre).

Il est donc recommandé aux stations et CF qui ne disposent pas de cet insigne, et qui le souhaitent, de s'en équiper en temps utile.

## IFEX :

### Séminaire IFEX (Information et partage d'expérience)

Rappel calendrier des prochains séminaires d'information et de partage d'expérience (IFEX) pour les responsables associatifs : délégués départementaux, présidents de station, patrons titulaires, directeurs de CFI.

Vendredi 13 mars (soirée),	samedi 14 mars (journée).	Complet
Jeudi 14 mai (soirée),	vendredi 15 mai (journée).	Places disponibles
Jeudi 17 septembre (soirée),	vendredi 18 septembre (journée).	Places disponibles
Vendredi 27 novembre (soirée),	samedi 28 novembre (journée).	Places disponibles



Ce séminaire démarre sur un dîner débat sur les responsabilités juridiques suivi la journée du lendemain par des échanges techniques avec divers intervenants pour aborder les principaux outils de management des bénévoles, la gestion des fonds, les problèmes de communication... Relire à ce sujet la note circulaire n° 02 DVA du 12 janvier 2009.

Il est rappelé que le siège peut prendre en charge les réservations d'hôtellerie à Paris.

Inscription auprès du délégué pour la vie associative :

Antoine Leroy : [dva.leroy@snsm.org](mailto:dva.leroy@snsm.org) en renvoyant le bulletin de candidature annexé à la note circulaire

## AGENDA : Rappel

- FORUM « Mer en Sécurité » : à la Cité des Sciences à La Villette le 3 mars 2009
- Assemblée Générale à Paris le 12 Juin 2009 (Tables Rondes la veille).

## Développement & Communication :

- Nous avons réalisé au cours de l'année 2008 un certain nombre d'opérations de « fundraising ». Certaines à l'initiative du Siège (prospection téléphonique de fichiers ciblés), adhésions et dons par internet, d'autres menées avec des entreprises dans le cadre de partenariats. Ces actions ont généré des retombées financières non négligeables sous forme de dons et adhésions pour un certain nombre desquels les donateurs ont souhaité l'attribution à des stations de sauvetage choisies par eux.
- Nous avons chaque fois remercié ces généreux donateurs au nom de la SNSM et leur avons adressé reçu de déductibilité fiscal et carte d'adhérent. Pour des raisons pratiques nous n'avons pas rétrocédé aux stations concernées ces dons au fur et à mesure mais décidé de le faire globalement. Sont également concernés par cette procédure les donateurs ayant optés pour un prélèvement automatique mensuel ou trimestriel avec attribution à une station.
- En mars, le Service Financier rétrocédera, sur le pool financier, la somme de 57 118 € aux stations concernées, dans le respect du choix de nos adhérents. Nous vous adresserons par ailleurs la liste des stations concernées avec le montant qui sera rétrocédé.

## **DSA (défibrillateur semi-automatique)**

Après un travail minutieux de recensement du nombre d'embarcations (CTT, V1 & V2) restant à équiper, phase essentielle pour une bonne maîtrise des conditions de négociation avec les fournisseurs, le projet d'approvisionnement centralisé par le siège des DSA de la SNSM entre maintenant dans sa phase active.

Le « Protocole d'Utilisation » sera si nécessaire adapté en fonction de nos conditions d'utilisation maritime. L'objectif d'une livraison reste fixé à la fin juin. Les canotiers titulaires de la formation PSC1 ou PSE1 sont formés et habilités à utiliser un tel équipement.

Aux dernières nouvelles, après un premier contact avec des fournisseurs, la date de livraison souhaitée en juin 2009 apparaît difficile à tenir pour l'ensemble de la fourniture. Cette date sera cependant gardée comme objectif dans l'appel d'offres.

Le conseiller médical auprès du président de la SNSM doit apporter son soutien technique à l'équipe de projet. Le but est d'accélérer les délais de réalisation tout en ayant rapidement des avis techniques pertinents.

## **Premiers secours : objectifs pour les sauveteurs embarqués... PSE1 et PSE2**

À la suite des recommandations émises par le bureau médical dans sa réunion de décembre 2008, confirmé depuis par la commission médicale en janvier 2009. Les objectifs à retenir pour la formation aux premiers secours des sauveteurs embarqués sont définis comme suit :

Tous les membres d'équipage doivent « impérativement » être en possession du « PSC1 » (Premier secours civique de niveau un (ex A.F.P.S.); 10h de formation, pas de renouvellement, ni de formation continue). Il

s'agit là du niveau minimum que chaque citoyen a l'obligation d'avoir. Dans ce schéma, rien ne s'oppose à ce que la SNSM rajoute quelques aspects spécifiques dans sa formation pour lui donner une dimension un peu plus maritime. Cette action doit être entreprise dès 2009.

En intervention, chaque canot devrait avoir à son bord 2 (deux) canotiers possesseurs du « PSE1 » (Premier secours en équipe de niveau un ; 35 h. de formation et recyclage annuel obligatoire). Pour les anciennes qualifications, une mise à jour du diplôme s'impose.

Pour mémoire, en application des textes officiels, la formation continue secouriste devant être faite par l'organisme d'appartenance, elle doit être normalement assurée par les Centres de Formation de la SNSM.

À terme, l'objectif est d'avoir à bord lors de chaque sortie coordonnée par un CROSS un équipage dans lequel on trouve un membre titulaire d'un PSE1 et un autre titulaire d'un PSE2.

## **OPERATIONS :**

Documentation : un lot de documents nautiques à destination des patrons gracieusement offert par le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) est en cours d'expédition vers chacune des stations permanentes : guide du navigateur (3 tomes), ouvrage 1D (utilisation des cartes marines), et un fascicule sur les imperfections et le bon usage des documents nautiques, particulièrement intéressant. Il est recommandé que ces documents de base relatifs à la navigation soient conservés à bord des embarcations et bien connus des équipages.